



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du mardi 23 janvier 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le mois de janvier n'étant pas encore achevé, le SE-Unsa tient tout d'abord à présenter ses meilleurs vœux à chacune et chacun des membres de cette commission, que cette année 2018 leur apporte satisfaction tant sur le plan personnel que professionnel.

Sur ce dernier point, nous craignons cependant fortement que ce vœu ne reste pieux pour beaucoup d'enseignants tant les remontées d'équipes nous annonçant la perspective d'une fermeture de classe dans leur école à la rentrée prochaine sont nombreuses. C'est pourquoi, même si nous savons bien que la CAPD n'est pas l'instance concernée par la carte scolaire, nous tenons à vous alerter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, quant aux conséquences qu'aurait un grand nombre de fermetures dans notre département. En effet, l'image de l'Education Nationale pourrait être considérablement ternie s'il s'avérait que les territoires ruraux, souvent socialement défavorisés dans notre département, soient sacrifiés au profit d'une politique qui n'aurait pas les moyens de ses ambitions. De même, il semblerait que ce sacrifice ne suffise pas et que l'Education Prioritaire puisse être elle aussi victime de retrait de moyens. Ainsi, de nombreuses directrices et directeurs d'école nous ont interpellés quant au fait qu'il leur avait été annoncé que leur taux de décharge diminuerait l'an prochain.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, une politique d'Education Prioritaire ne saurait se réduire à limiter le nombre d'élèves par classe dans un ou deux niveaux. Les directrices et directeurs d'écoles de ces réseaux ont un rôle prépondérant, ce qui a justifié qu'un de vos prédécesseurs leur octroie du temps de décharge supplémentaire, jamais remis en cause depuis. Aujourd'hui, alors même que la charge de travail administratif des directeurs a incontestablement augmenté, que le contrat de leur aide administrative n'a pas été renouvelé, la perspective d'une baisse de leur quotité de décharge est totalement inacceptable ! Qu'elles relèvent du champ relationnel, de l'administratif et de la gestion, ou bien sûr du pédagogique, toutes ces missions dont nous ne doutons pas que vous en



connaissiez la liste exhaustive, ne pourront pas être assurées sans ces moyens de décharge supplémentaires.

Sur ces sujets, le SE-Unsa s'opposera fermement à toutes les mesures qui entraîneraient une dégradation du service public d'éducation.

Passons maintenant à l'ordre du jour cette réunion de la CAPD. Vous nous avez réunis afin d'examiner les barèmes des candidats aux permutations. Nous avons pu constater que le nombre de demandes avait diminué par rapport à l'an dernier. Il est à espérer que le taux de satisfaction soit nettement supérieur cette année afin que le droit à la mobilité géographique puisse être une réalité pour les professeurs des écoles de notre département. A peine 10% d'entre eux ont formulé une demande pour rapprochement de conjoints. Le SE-Unsa formule donc le vœu qu'ils obtiennent tous une mutation dans le département de leur conjoint l'an prochain.

L'autre sujet à l'ordre du jour est le barème des promotions 6^{ème} et 8^{ème} échelons de la classe normale des professeurs des écoles. A l'issue du groupe de travail qui s'est réuni le 15 novembre dernier, un seul point de divergence demeurait entre l'administration et les organisations syndicales. La date de référence retenue pour la prise en compte de l'Ancienneté Générale de Service. Le SE-Unsa souhaite que la règle qui était en vigueur jusqu'ici dans le département, à savoir la veille de la date de la promotion, perdure. En effet, retenir le 31 août comme date de référence pour tous induirait de fait une iniquité de traitement.

Pour conclure, le SE-Unsa souhaite exprimer un dernier vœu. Celui que les enseignants du 1^{er} degré soient davantage représentés à l'occasion des cérémonies de remises de distinction, par exemple lors de celle des Palmes Académiques. En effet, lors des deux promotions de l'année 2017 honorant des personnalités du département de la Somme, un seul enseignant du 1^{er} degré s'est vu remettre cette distinction. Nous ne remettons absolument pas en question les qualités des 35 autres récipiendaires qui ont, sans nul doute, chacun à leur façon, particulièrement œuvré en faveur de la jeunesse de notre département. Mais nous tenions à vous faire part, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de ce constat partagé par des personnels du 2nd degré présents lors de la dernière cérémonie de remise.